



## Aide pour y voir plus clair

Par **Reach Ste**, le **08/02/2018** à **16:54**

Bonjour,

La situation est comme celle-ci

Mon père vient de mourir  
Ma mère est toujours vivante

Dans les années 90, mon père et ma mère se sont marié sous la communauté, sans contrat. Ont eu un enfant, moi et dans la foulée ont acheté un appartement.

Ensuite plusieurs années après ils ont divorcé, et pendant le divorce le juge à autoriser mon père pour 1 mois à jouir de l'usufruit sur la part que ma mère détient sur l'appartement. Mais le jour où il a été sommé de vendre l'appartement et procéder au partage de fin de divorce mon père ne l'a pas fait.

Ma mère n'a pas osé entamer une procédure envers mon père pour récupérer sa part.

Ce qui fait que mon père est resté dans l'appartement avec toutes les affaires qu'il aurait dû partager tout le long de sa vie.

Maintenant qu'il est mort, ça devient super-compliqué.

Car déjà pas de testament d'aucune sorte et mon père avait plusieurs enfants d'une autre relation (non marié), et ils pensent que l'appartement leur appartient, ainsi que tout ce qui s'y trouve.

Puis ils veulent les clés de l'appartement et me mettent la pression par menaces et compagnies.

Et ma mère, elle veut récupérer son dû qu'elle n'a pas eu depuis son divorce.  
Et ne veut rien laisser aux autres enfants.

Enfin moi, qui suis au milieu et qui veux juste clore ce dossier, afin de ne plus y penser.

Pouvez-vous m'aider?

Me dire à peu près ce qui va se passer?

Qui à quoi, etc.

Merci énormément.

Par **Visiteur**, le **08/02/2018** à **20:51**

Bonjour,

Le notaire chargé de la succession vous expliquera que votre mère possède 50% du bien et se trouve en indivision avec les enfants ET vous, qui possédez les autres 50%.